

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

CONSEIL INTERMINISTÉRIEL DE L'OUTRE-MER

MESURES DU CIOM DECLINEES PAR TERRITOIRE

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON



**Palais de l'Élysée
Vendredi 6 novembre 2009**

Conseil Interministériel de l'Outre-Mer

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Les Etats généraux de l'outre-mer se sont tenus à Saint-Pierre et Miquelon du 15 au 23 juin dernier, sous la forme de cinq réunions publiques.

Quatre réunions se sont tenues à Saint-Pierre et ont porté sur les thématiques successives suivantes : « Identité et Environnement régional » (atelier présidé par le sénateur Denis DETCHEVERRY), « Economie et développement » (atelier présidé par le président du Conseil territorial Stéphane ARTANO), « Travail, emploi et formation » (atelier présidé par la députée Annick GIARARDIN).

Une cinquième réunion s'est tenue à Miquelon et a porté sur l'ensemble de ces thématiques. On a retrouvé parmi les participants les principaux élus de l'archipel et de nombreux socio-professionnels.

Chacun des ateliers a donné lieu à un compte-rendu rédigé par les chefs de services de l'Etat compétents puis validé par chaque président.

Les synthèses des ateliers ont été publiées au niveau local par le biais d'un numéro spécial de la lettre de l'Etat, ainsi qu'au niveau national via le site internet des états généraux.

Les propositions concernent le statut de l'archipel, et la remise à plat de la desserte maritime des territoires. Le développement des relations avec le Canada ; la promotion de l'emploi.

*
* *

1- Mesures générales du CIOM répondant aux attentes exprimées par les habitants de l'archipel dans le cadre des états généraux :

Atelier 1 – prix – concurrence

- Renforcer le droit de la concurrence pour lutter contre les monopoles et surveiller les concentrations (abaissement des seuils de notification, des opérations de concentration dans le secteur de la distribution de détail).
- Créer un GIR concurrence pour lutter contre les pratiques abusives en matière de prix et de nature à fausser la concurrence. Il est décidé de créer un service interministériel qui regroupera sous une autorité unique des fonctionnaires de la concurrence, des douanes, des services fiscaux et des services vétérinaires.
- Pour obtenir un traitement efficace et diligent des dossiers ultramarins par l'autorité de la concurrence, spécialiser une équipe de rapporteurs sur les questions ultramarines.
- Donner davantage d'informations sur les prix et les revenus par la conduite d'enquêtes et d'études et assurer une large diffusion de leurs conclusions. Il est demandé à l'INSEE de réaliser à périodicité fixe des études sur les prix, les revenus et le pouvoir d'achat.
- Renforcer et assurer l'indépendance des observatoires des prix et accroître les moyens des

associations de consommateurs. Il est décidé de rendre les observatoires plus autonomes en confiant la présidence à une personnalité indépendante.

- Réduire la fracture numérique en offrant aux ménages à faibles revenus un tarif plus avantageux et un accès amélioré à l'internet haut débit (triple play).

Atelier 2 – coopération régionale

- Les mesures répondent globalement à la proposition de renforcement des contacts avec l'ambassade de France au Canada et/ou la mission économique de Montréal.

Atelier 3 production

- Les mesures relatives à l'organisation des filières pêche et aquacole donnent des orientations fortes qui pourront être déclinées localement

Atelier 4 - dialogue social

- Le Comité consultatif du travail et des relations du travail participera à l'apaisement des relations sociales parfois tendues au sein de l'archipel.

Atelier 7 – gouvernance

- La mesure 7-6 « Renforcer les capacités de Maîtrise d'ouvrage des collectivités d'outre-mer – Agence d'assistance technique aux collectivités territoriales » répond à une attente forte.

2. Décisions complémentaires du CIOM spécifiques au territoire.

I. Le statut de Saint-Pierre et Miquelon :

Les très nombreuses questions, sur le statut de SP&M, sur le transfert d'un certain nombre de compétences à la collectivité et en même temps la demande forte d'un « plus » ou d'un « mieux » d'Etat, se raccrochent à la question de l'équilibre du statut.

L'optimisation des fonds européens pour le développement économique de l'île, mais également la mise à disposition en tant que besoin des fonctionnaires de la préfecture auprès du Conseil Territorial, incitent à traiter globalement ces questions par l'envoi d'une mission de réflexion sur le statut de Saint-Pierre et Miquelon. Ainsi, un parlementaire pourrait être chargé de cette mission, avec en toile de fond le cadre européen et les relations entre l'Etat et la collectivité.

II. La desserte maritime et la cherté de la vie :

L'archipel souffre de coûts de transport élevés, qu'ils soient aériens ou maritimes. La responsabilité de l'Etat est d'assurer une desserte maritime internationale du fret de l'archipel via Halifax au Canada. La délégation de service public pour le fret maritime a été contestée car portant sur des services trop limités.

Dans le même temps, la collectivité relaie les inquiétudes de la population quand aux niveaux des prix sur l'archipel et demande une plus grande transparence sur les prix.

- Lancer une étude en vue de clarifier la vision long terme de la desserte internationale et locale (service privé, public, sur quel financement et pour quels services ?).
- Dans le même temps, lancement d'une étude sur les prix pratiqués sur l'archipel et sur leur suivi via un observatoire des prix comme cela a pu être fait dans les autres DOM/COM.

III. La coopération avec le Canada :

Les contacts entre l'archipel et le Canada sont d'ores et déjà substantiels. De nombreux habitants de l'archipel ont par ailleurs la double nationalité, ce qui ne garantit pas forcément une grande proximité.

Or l'avenir économique mais aussi touristique de Saint Pierre et Miquelon se joue en grande partie dans une insertion régionale réussie avec le Canada.

Pour relancer utilement les axes de cette coopération, il est décidé de prendre des initiatives suivantes :

- solliciter l'ambassade de France au Canada et la mission économique de Montréal pour faciliter les contacts avec les autorités canadiennes mais aussi avec le monde économique ;
- développer une compétence spécifique dans les services de l'Etat à Saint Pierre et Miquelon
- renforcer les liens entre les autorités de Saint-Pierre et Miquelon et la délégation de l'UE à Ottawa. Ce volet peut prendre diverses formes. Une première rencontre pourrait être organisée, sous les auspices de notre ambassadeur à Ottawa et du préfet de Saint-Pierre et Miquelon. L'objectif est de faire venir les délégués de l'UE dans l'archipel, pour mieux sensibiliser l'UE aux atouts, aux difficultés et aux perspectives de développement de l'archipel.